



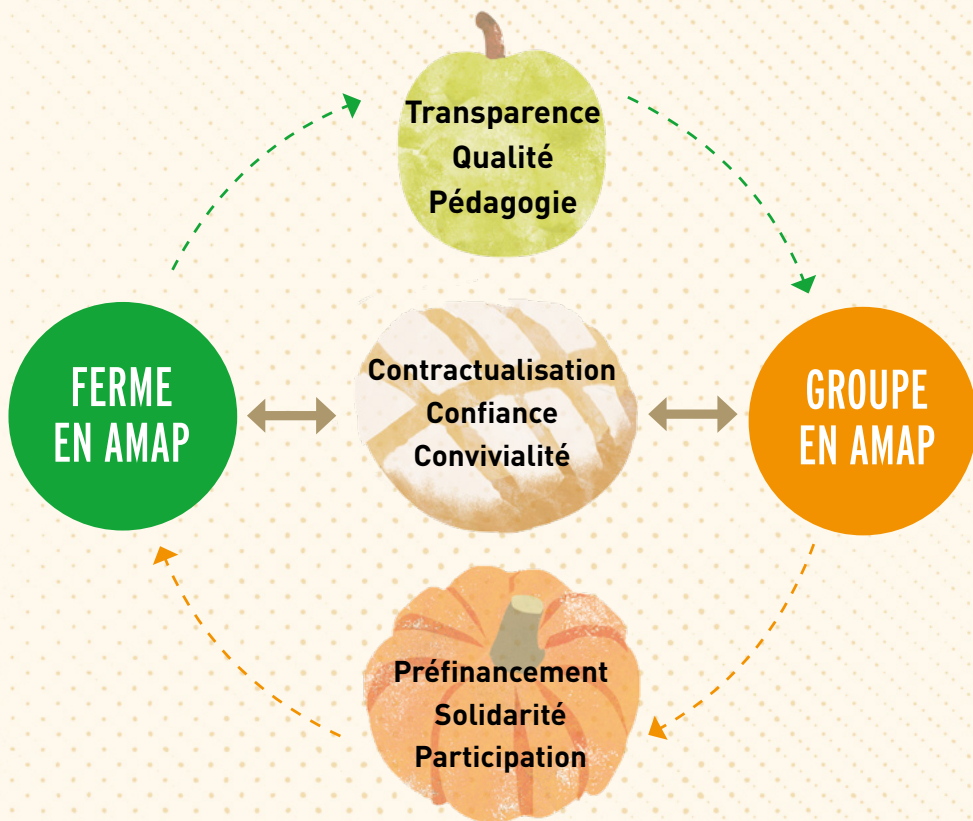
3X3 ENGAGEMENTS MUTUELS

POUR METTRE LA CHARTE
DES AMAP EN PRATIQUE

**Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne**



LE PARTENARIAT AMAP DES ENGAGEMENTS MUTUELS



PARTENARIAT AMAP



CONTRACTUALISATION

- Signature d'un contrat entre la ferme et chaque amapien·ne
- Relation de vente directe : l'association n'est pas un intermédiaire commercial
- Des aliments issus de la ferme : pas d'achat-revente



CONFIANCE

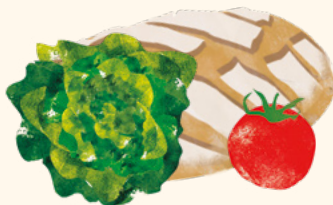
- Une relation transparente basée sur la confiance
- Proximité géographique : une démarche territorialisée
- Une vision commune : objectifs et valeurs partagés



CONVIVIALITÉ

- Faciliter les échanges entre la ferme et le groupe en AMAP, et entre les amapien·ne·s : respect mutuel et bienveillance
- Une proximité relationnelle : apprendre à se connaître

PAYSAN·NE



TRANSPARENCE

- Sur les **pratiques agricoles** et choix de production
- Sur les **coûts de production** (calcul du prix de la part de récolte)
- Sur la **production** (quantités et qualité)

QUALITÉ

- Des **aliments frais**, de saison, diversifiés (variétés anciennes ou locales, si possible)
- Des **pratiques** s'inscrivant dans les principes d'une agriculture paysanne
- Un **mode de production** relevant de l'agriculture biologique

PÉDAGOGIE

- Informer **régulièrement** sur l'avancée des cultures
- Être **présent·e** aux livraisons
- Accueillir les **amapien·ne·s** sur la ferme

AMAPIEN·NE·S



PRÉFINANCEMENT

- Signature et remise des chèques avec le contrat d'engagement en début de saison
- Pas d'échange d'argent pendant les distributions
- L'amapien-ne est responsable de son contrat : pas de remboursement ou report

SOLIDARITÉ

- Comprendre les problématiques des paysan-ne-s
- Accepter les variations de récolte en fonction des aléas
- Apporter un appui (financier, logistique, matériel) à la ferme en cas de besoin

IMPLICATION

- Participer à la vie du groupe et au fonctionnement de l'association
- Aller sur la ferme
- Assurer des permanences pendant les distributions

ZOOM SUR LE CALCUL DU COÛT D'UNE PART DE RECOLTE



COÛTS DE
FONCTIONNEMENT
DE LA FERME

+



REVENU
DU, DE LA OU DES
PAYSAN·NE·S

]

(Fermage, plants et semence,
intrants, petit matériel,
amortissement du gros
matériel ou remboursement
des emprunts, salaires et
cotisations sociales, etc.)



=

€

NOMBRE PARTS DE RÉCOLTE

(La part de récolte correspond
à ce que le paysan met en
culture pour une famille
amapienne pour une année.
Chaque famille préfinance
ainsi une part annuelle de la
production du paysan.)